



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 9 juin 1996

Simon Hug, Lionel Marquis, Boris Wernli

Résultats des votations	Oui	Non
Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration	544 324 39.4%	837 390 60.6%
Article constitutionnel sur l'agriculture	1 085 834 77.6%	313 716 22.4%
Ayant droit de vote	4 602 577	
Participation	30.9%	



**Université
de Genève**

Institut de recherche sociale pratique
Bureau de Berne, Hirschengraben 5
3011 Berne, téléphone 011 311 08 06, téléfax 031 311 08 19

Département de science politique
Faculté des sciences économiques
102, boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4, tél. 022 705 83 60

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre du Département de science politique de l'université de Genève.

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp
Secrétariat: Daniel Schrag

TED/Banque de données: Peter Kraut
Chef des travaux pratiques: Georges Ulrich

Université de Genève

Responsable: Prof. Hanspeter Kriesi

Auteurs: Simon Hug
Lionel Marquis
Boris Wernli

Composition et impression

Satzart SA, Berne
Imprimerie Heinz Arm, Berne

Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger: fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger: fr. 30.-) auprès du secrétariat du GfS, Centre de recherche, case postale 6323, 3001 Berne, tél: 031 311 08 06, fax: 031 311 08 19.

Citations et copyright

Pour le présent numéro: Simon Hug, Lionel Marquis, Boris Wernli: Analyse des votations fédérales du 9 juin 1996, VOX N° 59, GfS et DSP, Zurich 1996. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Zurich 1977 ss.

20^e année, © by GfS et DSP
Tirage: 1250 exemplaires

Table des matières

1. Introduction	5
2. La participation	5
2.1. Le mode de vote	6
2.2. La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	6
3. La formation de l'opinion	9
4. Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA)	11
4.1. La connaissance de l'objet	11
4.2. Le profil du vote	13
4.3. Les motivations du vote	16
4.4. Le soutien aux arguments de la campagne	17
5. Article constitutionnel sur l'agriculture	19
5.1. La situation de base	19
5.2. Le profil du vote	19
5.3. Les motivations du vote	23
5.4. Le soutien aux arguments	24
6. La méthodologie	26
Principaux résultats des votations fédérales du 9 juin 1996	28

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pour cent des votant-e-s

Cantons	Participation en %	LOGA % de oui	article agricole % de oui
CH	30.8	39.4	77.6
ZH	33.7	41.4	83.5
BE	28.2	33.7	78.9
LU	38.0	34.4	74.4
UR	24.6	26.9	70.8
SZ	26.7	28.8	65.1
OW	32.4	24.6	67.2
NW	33.2	27.8	72.1
GL	25.1	31.0	78.8
ZG	33.2	40.3	77.9
FR	33.4	38.2	71.1
SO	36.7	28.1	73.7
BS	48.1	45.2	87.5
BL	29.2	38.6	81.5
SH	54.7	28.9	79.5
AR	42.0	30.9	75.7
AI	27.2	22.1	69.2
SG	32.9	31.4	76.6
GR	21.3	33.3	81.3
AG	26.4	28.2	74.1
TG	28.6	27.9	69.7
TI	15.8	47.0	81.5
VD	30.8	56.3	67.0
VS	13.8	36.4	66.2
NE	23.7	56.0	76.5
GE	60.1	63.1	85.5
JU	39.4	45.4	70.3

Source: Chancellerie fédérale (URL: <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19960609/index.html>)

1. Introduction

Deux objets ont été soumis au vote du peuple suisse le 9 juin 1996: un objet visait à améliorer l'organisation du gouvernement et de l'administration, et l'autre avait comme but d'introduire un article sur l'agriculture dans la Constitution. Tandis que le premier objet échouait sérieusement devant le peuple, le deuxième trouvait un soutien considérable parmi les votant-e-s et les cantons. Avec l'échec sérieux de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, le peuple sanctionnait un compromis mal ficelé entre, d'une part, un parlement qui, sous l'impulsion des Conseillers nationaux Petitpierre et Rhinow, voulait décharger le Conseil fédéral en lui donnant le droit de nommer des secrétaires d'Etat, et d'autre part un Conseil fédéral voulant éviter de céder tout pouvoir. En refusant cette loi, le souverain ne rejetait pas seulement le principe de secrétaires d'Etat, mais également tout un train d'autres mesures pour améliorer l'organisation du gouvernement et de l'administration. Ainsi, l'introduction de nouveaux principes de gestion (*New Public Management*) et d'autres mesures visant à augmenter l'efficacité de l'administration ont été retardés. Réagissant à l'issue du vote, le Conseil fédéral a déjà annoncé son intention de renvoyer la loi épurée des secrétaires d'Etat aux chambres¹. En ce qui concerne l'article constitutionnel sur l'agriculture, l'acceptation par le peuple termine une série noire de votations sur la politique agricole. Malgré le fait qu'une réforme plus substantielle de cette politique soit déjà annoncée pour le prochain millénaire, le nouvel article constitutionnel fournit la base pour toute une série de nouvelles mesures dont l'objectif est de préparer le monde paysan à des changements importants.

2. La participation

La participation aux votations fédérales du 9 juin 1996 (31 pour cent) peut être considérée comme très faible, à l'instar de celle des scrutins du 10 mars 1996 (31 pour cent également). Il faut remonter de 15 ans en arrière, au 29 novembre 1981, pour trouver un taux de participation plus bas. Nous pouvons rajouter que c'est l'un des cinq plus faibles que l'on ait jamais enregistré pour les votations fédérales depuis 1879, année des premières statistiques en ce domaine. Pour mémoire, notons que la moyenne enregistrée pour le début des années 1990 s'établit autour de 43 pour cent. Il faut néanmoins nuancer ces propos en soulignant la grande hétérogénéité constatée le 9 juin 1996 dans les différents cantons suisses; si le Valais et le Tessin s'illustraient par des taux très bas (respectivement 14 pour cent et 16 pour cent), Genève voyait une participation record (60 pour cent) due à la votation cantonale sur la traversée de la rade qui avait lieu en parallèle.

Cette participation globalement peu élevée peut s'expliquer par le caractère technique et secondaire des objets proposés. La réforme gouvernementale, réduite à une portion congrue par rapport au projet original, fut défendue de manière peu combative par un gouvernement

¹ NZZ, le 27 juin 1996: p. 14.

qui ne s'est rallié que tardivement à cette proposition émanant du Parlement. De son côté, le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture était un accord de compromis peu audacieux visant à faire oublier l'échec du projet controversé de mars 1995.

2.1 Le mode de vote

Sur l'ensemble des citoyen-ne-s, 59 pour cent ont voté dans les bureaux de vote, 40 pour cent par correspondance et 1 pour cent se firent représenter. On enregistre à ce propos une progression du vote par correspondance par rapport aux votations des années précédentes.

Il ressort de nos résultats que le vote par correspondance est pratiqué plus souvent en Suisse alémanique (48 pour cent) que dans les autres régions linguistiques du pays (respectivement 22 pour cent en Suisse romande et 0 pour cent au Tessin); cette relation est la plus forte parmi toutes celles relevées (V de Cramer de .26) et est à mettre en rapport avec les procédures facilitées de vote à distance dont bénéficient généralement les alémaniques.

De même, nous constatons que les femmes votent plus souvent par correspondance, ainsi que les plus jeunes générations et les citadins. Ceci illustre le poids de la tradition dans le mode de vote; les couches les plus «modernistes» de la population se laissent convaincre par les avantages du vote par correspondance, contrairement aux milieux plus «traditionalistes» qui continuent à apprécier le déplacement aux urnes.

2.2. La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

Dans la plupart des études consacrées à l'explication de la participation électorale, les modèles utilisés dans les analyses sont similaires, à quelques exceptions près.

Ils font tout d'abord dépendre le taux d'activité *des ressources individuelles et des caractéristiques personnelles*. Le premier postulat est que, toutes choses égales par ailleurs, si les forces individuelles sont seules à agir, ceux qui ont beaucoup de ressources participeront plus que ceux qui en ont peu. Dans cette optique, nous ne constatons guère de changement avec les résultats habituels; le taux de participation augmente avec le niveau d'éducation (V de Cramer de .10), le statut professionnel (.16), et la possession du logement familial (.14). De même, les femmes, généralement moins intégrées dans le monde du travail, moins formées, et occupant des emplois moins qualifiés, participent moins que les hommes (41 pour cent contre 51 pour cent). En ce qui concerne l'âge (.23), nous remarquons que la participation augmente progressivement avec celui-ci, pour culminer dans la cinquantaine. Elle redescend ensuite légèrement, à cause des problèmes de santé ou d'intégration connus par les personnes âgées.

D'autre part, *les ressources de groupes* (organisations, syndicats, partis) vont interférer avec les forces individuelles, de manière à renforcer ou à diminuer les effets de ces dernières. Ce phénomène expliquera dans certains cas le niveau de mobilisation élevé de catégories sociales pourtant peu favorisées. L'appartenance à une association ou un parti politique (.17), de même que la proximité par rapport au système partisan (.22) augmentent la participation électorale, et ceci avec un effet généralement plus fort que les ressources individuelles.

Tableau 2.1: Participation le 9 juin 1996 selon les ressources individuelles, collectives et les caractéristiques politiques

Caractéristique/Catégorie	Participation en %	(n)	V de Cramer
Participation effective	31		
Participation selon enquête VOX	46	(1011)	
<i>Age</i>23**
18-29 ans	32	(182)	
30-39 ans	36	(218)	
40-49 ans	43	(184)	
50-59 ans	62	(155)	
60-69 ans	59	(134)	
70 et plus	54	(137)	
<i>Formation</i>10**
Ecole primaire/secondaire	39	(153)	
Ecole professionnelle	45	(580)	
Collège Secondaire supérieur	48	(159)	
Université	58	(113)	
<i>Statut professionnel</i>16**
Personnes n'ayant jamais travaillé	52	(119)	
Paysans	72	(32)	
Indépendants	46	(101)	
Cadres moyens/inférieurs	49	(275)	
Cadres supérieurs	63	(40)	
Enseignants	50	(38)	
Ouvriers qualifiés	38	(266)	
Ouvriers non-qualifiés	37	(104)	
<i>Possession de son logement</i>14**
Propriétaires	54	(428)	
Locataires	40	(547)	
<i>Appartenance à des associations/partis</i>17**
Membres d'au moins une association/parti	61	(245)	
Non-membres	41	(765)	
<i>Lien avec un parti</i>22**
Fortement attaché	79	(38)	
Assez attaché	69	(86)	
Sympathisant	48	(305)	
Non lié	39	(539)	
<i>Intérêt pour la politique</i>36**
Très intéressé	68	(190)	
Plutôt intéressé	56	(419)	
Pas vraiment intéressé	29	(284)	
Pas le moindre intérêt	15	(115)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.
Confiant	48	(378)	
Indécis	42	(191)	
Méfiant	46	(432)	

*p<.05; **p<.01; n.s. : non-significatif

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

Tableau 3.1 Moyens d'information

Sources d'information	votants		non-votants	
	%	n	%	n
articles	88	(460)	48	(484)
télévision	71	(461)	46	(500)
brochure du Conseil fédéral	74	(463)	35	(503)
radio	61	(463)	33	(499)
courrier des lecteurs	49	(461)	19	(507)
imprimés	46	(458)	19	(503)
publicité	39	(462)	18	(503)
affiches	23	(461)	13	(505)
direct mailing	15	(459)	5	(504)
communications à la place de travail	14	(457)	7	(506)
actions de stand	7	(457)	3	(503)

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

Le troisième élément généralement utilisé dans l'explication de la participation électorale est la motivation ou l'implication psychologique des individus dans le scrutin; elle fait référence à l'approche qualifiée de «psychosociologique», des chercheurs de l'Université de Michigan². L'intérêt pour la politique montre un lien fort avec la participation (.36); cette dernière fait plus que quadrupler entre les personnes les plus intéressées et les moins intéressées par la politique.

La structuration de la participation à ce scrutin offre une analogie intéressante avec d'autres projets du gouvernement ayant essuyé un échec inattendu, comme celui concernant la naturalisation facilitée des jeunes étrangers du 12 juin 1994 ou le projet de politique agricole du 12 mars 1995, prédécesseur du présent article. Nous constatons qu'il n'y a pas de différence significative de participation entre les personnes confiantes envers le gouvernement et celles se méfiant de lui (respectivement 48 et 46 pour cent), contrairement à ce qui apparaît généralement dans les analyses. Or, nous verrons que les personnes méfiantes et indécises les ont massivement rejeté la réforme gouvernementale, sanctionnant ainsi les autorités sur ce point. L'échec de ce projet découle dans une certaine mesure, du déplacement aux urnes des personnes méfiantes, qui ont fait le déplacement pour sanctionner le gouvernement.

² Campbell, Angus, Philip Converse, Warren Miller, Donald Stokes 1964. *The American Voter*. New-York.

Tableau 3.2: *Moment de la décision (pour les votants)*

Moment de la décision	LOGA % (n=457)	article sur l'agriculture % (n=456)
moins de 7 jours avant votation	19	19
1 semaine avant votation	15	14
2 semaines avant votation	16	17
3 semaines avant votation	7	8
4 semaines avant votation	4	4
5 semaines avant votation	1	1
6 semaines avant votation	3	2
claire dès le début	32	31
ne sait pas	3	4

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

3. La formation de l'opinion

Comme on vient de le voir, la participation au scrutin du 9 juin 1996 a été relativement faible, et ceci malgré le fait que la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) a donné lieu à une campagne animée. Pour s'informer sur les objets soumis à la décision populaire les votant-e-s ont surtout utilisé des articles de journaux, la télévision et la brochure du Conseil fédéral (Tableau 3.1). Moins fréquemment, les votant-e-s ont utilisé la radio, les imprimés, la publicité et le courrier des lecteurs. La répartition est presque identique parmi les non-votant-e-s, mais ces derniers ont utilisé d'une manière générale moins souvent les différentes sources d'information.

En ce qui concerne le moment de la décision, on observe une grande similarité entre les deux objets soumis au peuple. Dans les deux cas, une majorité des votant-e-s s'est décidée dans les trois dernières semaines avant le scrutin. Pour un tiers des participant-e-s, la décision était claire dès le début. En comparant ce résultat aux moyennes de la dernière législature, on s'aperçoit que la décision a été relativement tardive dans les deux cas. Lors des votations entre 1991 et 1995, en moyenne moins de la moitié des votant-e-s se décide dans les trois dernières semaines avant le scrutin³. Ainsi, l'effet de la campagne précédant le vote pourrait avoir été plus fort lors des votations du 9 juin. Tandis que ceci n'a probablement eu que peu d'effet sur la votation concernant l'article constitutionnel sur l'agriculture, vu l'unanimité de la classe politique, ceci a été probablement différent pour la loi sur la réforme du gouvernement et de l'administration. La campagne publicitaire contre les secrétaires d'Etat, mettant en question leur utilité et souli-

³ Delgrande, Marina et Wolf Linder 1996. *Analyse des votations fédérales du 10 mars 1996*. Bern, Zürich: GfS Forschungsinstitut und Institut für Politikwissenschaft, p.6.

Tableau 3.3: Importance des objets

Importance pour...	LOGA		article sur l'agriculture		moyenne 1993 – 1995 ^a	
	le pays	soi-même	le pays	soi-même	le pays	soi-même
Infime	8	31	6	26	6	20
Minime	22	27	15	21	14	18
Moyenne	25	16	22	17	16	15
Grande	29	17	35	23	32	22
Très grande	17	9	23	13	24	20

^a Source: Delgrande, Marina et Wolf Linder 1996. *Analyse des votations fédérales du 10 mars 1996*. Bern, Zürich: GfS Forschungsinstitut und Institut für Politikwissenschaft, p.38.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

gnant leur coût jugé exorbitant, n'a trouvé qu'une réponse mitigée dans les affirmations des partis gouvernementaux et du Conseil fédéral. Ceci, avec la prise de décision relativement tardive des individus, donne déjà quelques indications sur les raisons de l'échec de ce projet en votation populaire. En effet, au début de l'année encore, une faible majorité des personnes s'étant déjà formé une opinion sur la réforme étaient en sa faveur⁴.

La décision tardive et le changement d'opinion en ce qui concerne la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration sont aussi à mettre en rapport avec l'importance des objets, telle qu'elle est perçue par les votants. Tandis qu'en moyenne la moitié des personnes interrogées ces dernières années jugeaient les projets soumis au peuple comme étant importants pour le pays, ceci n'est pas le cas pour la LOGA (Tableau 3.3). Une majorité penche en fait plutôt vers l'affirmation que cette réforme a été d'une importance moyenne, minime, voire infime. Ceci est encore plus frappant en ce qui concerne l'importance pour soi-même, qui est jugée par la majorité comme étant infime ou minime. Une observation presque similaire peut être faite en ce qui concerne l'article sur l'agriculture, malgré le fait que les tendances soient moins prononcées. Ainsi, il n'est pas frappant que peu de personnes accordent une très grande importance pour soi-même à cet article, et en ce qui concerne l'importance pour le pays on trouve des chiffres proches de la moyenne de ces dernières années.

⁴ Selon l'enquête Univox 29 pour cent avaient l'intention de voter pour la réforme, et 23 pour cent contre, tandis que presque la moitié des personnes interrogées n'avaient pas encore pris de décision (Hardmeier, Sibylle 1996. *Die Regierungs- und Verwaltungsreform – Reformbereitschaft in der Bevölkerung*. Bern, Zürich: GfS Forschungsinstitut und Institut für Politikwissenschaft, p. 35.

Tableau 4.1: Connaissance de l'objet

	votants		non-votants	
	%	n	%	n
pas de connaissances	21	(464)	54	(546)
connaissances générales	1	(367)	0	(253)
<i>Description avancée par l'enquêté-e</i>				
réforme de l'administration	12	(367)	8	(253)
décharge dans le Conseil fédéral	33	(367)	28	(253)
engagement de secrétaires d'Etat/secrétaires	85	(367)	85	(253)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles.
 Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

4. Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA)

4.1. La connaissance de l'objet

L'objet en question portait à la fois sur la possibilité de créer 10 postes de secrétaires d'Etat et sur toute une série de mesures pour améliorer l'organisation du gouvernement et de l'administration. Toutefois, le référendum a été lancé uniquement pour contrer la disposition permettant au Conseil fédéral de nommer jusqu'à dix secrétaires d'Etat. Ceci se reflète aussi dans la connaissance que les citoyen-ne-s ont eu du projet. Plus que trois quart des personnes interrogées – qu'elles soient allées voter ou non – se réfèrent dans leur description de l'objet de près ou de loin aux secrétaires d'Etat. Moins fréquentes sont les mentions qui décrivent le projet global qui contenait aussi des mesures supplémentaires pour réorganiser le travail du gouvernement et de l'administration.⁵ De cette manière, la description de l'objet donnée par les personnes interrogées offre une image fidèle de la campagne précédant le vote. Les secrétaires d'Etat étaient le principal sujet de discussion, et la réforme plus globale y figurait à peine. En revanche, malgré ces sujets dominants de la campagne, il est frappant de noter que parmi les votant-e-s, 21 pour cent ne pouvaient pas offrir une description de l'objet en question. Ce pourcentage atteint plus que 50 pour cent les non-votants.

⁵ D'ailleurs, le gouvernement, après l'échec en votation de son projet, envisage de faire passer la loi une nouvelle fois devant le parlement, mais cette fois-ci sans la partie controversée concernant les secrétaires d'état (NZZ, le 27 juin 1996, p. 14).

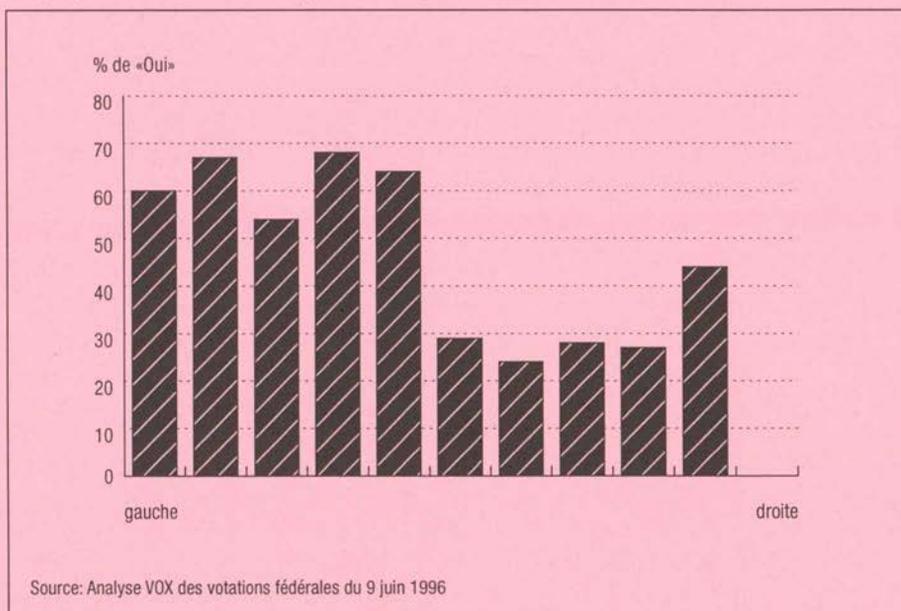
Tableau 4.2 LOGA – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/Catégorie	% de oui	(n)	V de Cramer
Pourcentage d'acceptation	39		
Pourcentage d'acceptation s. enquête VOX	37	(399)	
<i>Appartenance à des associations/partis</i>n.s.
Membres d'au moins une association/parti	35	(139)	
Non-membres	39	(262)	
<i>Proximité par rapport à un parti</i>n.s.
Très attaché	55	(29)	
Assez attaché	30	(57)	
Sympathisant	38	(128)	
Non lié	36	(165)	
<i>Lien avec un parti</i>31**
Parti radical-démocratique	41	(56)	
Parti socialiste suisse	62	(45)	
Parti démocrate chrétien	22	(32)	
Union démocratique du centre	12	(42)	
DS/Parti de la liberté/UDF/Lega	20	(10)	
Aucun parti	34	(134)	
<i>Intérêt pour la politique</i>13*
Très intéressés	46	(122)	
Plutôt intéressés	34	(205)	
Pas vraiment intéressés	31	(68)	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>31**
(Extrême gauche)	63	(8)	
Gauche	64	(85)	
Centre	29	(137)	
Droite	27	(115)	
(Extrême droite)	25	(16)	
pas de position	35	(26)	
<i>Niveau de compétence</i>n.s.
incompétents	31	(51)	
peu compétents	38	(117)	
assez compétents	48	(59)	
très compétents	36	(174)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>42**
Confiants	60	(158)	
Indécis	16	(173)	
Méfiantes	38	(60)	

*p<.05; **p<.01; n.s. : non-significatif

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

Graphique 4.1: Position idéologique et acceptation de la LOGA



4.2. Le profil du vote

Au parlement, le vote final sur la LOGA a été serré. Au Conseil National la nouvelle loi a été acceptée par 91 voix contre 62 (23 abstentions), tandis que le résultat au Conseil des Etats était plus net (40 pour et 2 contre). Déjà le vote au Conseil National laissait présager le type d'opposition qui allait se manifester lors de la campagne et du vote sur la nouvelle loi. Le référendum a été lancé par le «Comité contre la désorganisation du Conseil fédéral», s'appuyant essentiellement sur l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) et des parlementaires de l'UDC et de quelques autres partis de droite (NZZ, le 27/28 avril 1996).

Le Graphique 4.1 illustre parfaitement la traduction de cette opposition au niveau du comportement des électeurs. Tandis que les personnes se situant sur la gauche de l'échiquier politique se prononçaient en faveur de la nouvelle loi, la droite se ralliait derrière un non clair et net. Ceci peut surprendre vu la position adoptée par le Conseil fédéral et le Comité d'action suisse «Pour une Confédération plus efficace» qui comprenait plus de 100 parlementaires, en grande partie aussi issus des partis bourgeois. Malgré ceci, les sympathisants de ces derniers partis ont tous voté majoritairement contre la LOGA, comme le montre le tableau 4.2. En effet, seulement 12 pour cent des sympathisants de l'UDC ont déposé un oui dans l'urne, tandis que le pourcentage d'acceptation parmi les sympathisants des autres partis bourgeois est légèrement (PDC), voire significativement (PRD) plus élevé. Toutefois, ce ne sont que les sympathisants des partis de gauche qui ont majoritairement accepté la nouvelle loi. Ceci est à mettre en rapport avec les prises de position des partis gouvernementaux, qui ont tous, à l'exception de l'UDC, recom-

mandé l'acceptation du projet. Toutefois, à la fois la prise de position du PRD et du PDC ont été contestées par des sections cantonales.⁶

Sur la base de ces résultats, la question se pose si d'autres facteurs politiques contribuent aussi à la compréhension du vote. Effectivement, à part l'orientation idéologique et la proximité partisane, la confiance dans le gouvernement est fortement liée avec la décision des votant-e-s, ce qui n'est pas surprenant. Tandis que les personnes faisant confiance au gouvernement votaient en majorité (60 pour cent) pour la nouvelle loi, les méfiants (38 pour cent de oui) et surtout les indécis (16 pour cent de oui) refusaient largement le compromis ficelé entre les Chambres et le Conseil fédéral. En revanche, la compétence des votant-e-s en ce qui concerne l'objet de vote n'a eu que peu d'influence sur le vote. En effet le taux d'acceptation ne monte que légèrement si l'on passe des incompetents aux personnes assez ou très compétentes.

Alors que ces différences sont très nettes, les autres variable politiques n'apportent que peu d'éclaircissement. Ainsi, qu'on soit très attaché à un parti ou non, qu'on soit très intéressé par la politique ou fortement désintéressé, le degré d'acceptation de la loi ne change que marginalement. Ceci est aussi le cas avec certaines caractéristiques socio-démographiques (*Tableau 4.3*). A la fois les femmes et les hommes ont refusé à des degrés très similaires la nouvelle loi, et le front du refus ne variait guère en fonction de l'âge. En revanche on s'aperçoit que à la fois le niveau de formation et le statut professionnel influencent considérablement la prise de décision sur la LOGA. Les votant-e-s avec une formation supérieure et surtout les universitaires ont voté plus fortement pour la nouvelle loi que les personnes ayant terminé leur formation scolaire après l'école obligatoire ou une école professionnelle. Similairement, les personnes exerçant des professions libérales, d'enseignement ou étant des cadres inférieurs ou supérieurs ont accepté plus volontiers la réforme proposée par les Chambres. Les paysans, les ouvriers, et les indépendants, en revanche, se sont vivement opposés à cette nouvelle loi. L'opposition des indépendants doit certes être mise en rapport avec les initiateurs du référendum, à savoir l'USAM.

On note aussi une différence d'acceptation entre les habitants des grandes villes et le reste de la population. Les premiers penchant presque majoritairement pour la réforme, tandis que les autres, et surtout les habitants de la campagne, votaient fortement contre la réforme. Une relation relativement faible apparaît aussi pour le revenu disponible des ménages. Ainsi, les personnes habitant dans un ménage à revenu faible ont accepté le projet avec un pourcentage dépassant la moyenne, comme d'ailleurs les personnes avec les revenus les plus importants. En revanche les catégories intermédiaires se sont opposées à la réforme.

⁶ Neuf sections du PRD et six sections du PDC ont adopté une prise de position en défaveur du projet de réforme (NZZ, le 4.6.1996: 14)

Tableau 4.3: LOGA – Comportement selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/Catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Pourcentage d'acceptation	39		
Pourcentage d'acceptation selon enquête VOX	37	(399)	
<i>Sexe</i>			n.s.
Hommes	30	(218)	
Femmes	36	(183)	
<i>Age</i>			n.s.
18 – 29 ans	39	(52)	
30 – 39 ans	45	(64)	
40 – 49 ans	42	(67)	
50 – 59 ans	39	(83)	
60 – 69 ans	29	(68)	
70 et plus	31	(67)	
<i>Lieu de résidence</i>18**
Grande ville	48	(125)	
Ville petite et moyenne	39	(125)	
Campagne	27	(151)	
<i>Formation</i>37**
Ecole obligatoire	29	(49)	
Apprentissage/Ecole professionnelle	23	(176)	
Collège, gymnase, ETS	44	(117)	
Université/poly/HEC	76	(57)	
<i>Statut professionnel</i>24**
Personnes n'ayant jamais travaillé	34	(56)	
Paysans	29	(21)	
Indépendants	31	(39)	
Cadres moyens/inférieurs	54	(24)	
Cadres supérieurs	46	(116)	
Enseignants	59	(17)	
Ouvriers qualifiés	23	(86)	
Ouvriers non-qualifiés	32	(28)	
<i>Revenu du ménage</i>23**
Moins de 3000 fr.	43	(51)	
Entre 3000 et 5000 fr.	23	(93)	
Entre 5000 et 8000 fr.	36	(97)	
Plus de 8000 fr.	52	(108)	
<i>Possession de son logement</i>14**
Locataires	54	(428)	
Propriétaires	40	(547)	
<i>Région linguistique</i>24**
Suisse alémanique	32	(305)	
Suisse romande	60	(84)	

*p<.05; **p<.01; n.s.: non-significatif

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

Tableau 4.4: LOGA – Motivation du oui en pourcent

Motivation	participants	non-participants
La réforme est bonne/elle est nécessaire	40	32
Il faut décharger le Conseil fédéral	82	95
Il faut moderniser le gouvernement	31	37
Recommandation de tiers	7	3
Autres motifs	20	14
Total ^a	180 (n=147)	180 (n=73)

^a totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 2% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

4.3. Les motivations du vote

Comme on a déjà pu le noter, la campagne précédant le vote du 9 juin a été dominée par la réforme du gouvernement et de l'administration, et pour cet objet ce sont surtout les opposants qui se sont mobilisés. Par conséquent, la campagne a été très peu équilibrée et les partisans de la réforme ont eu des difficultés à défendre leur projet. Ceci se reflète aussi fortement dans les motivations que les votant-e-s ont données spontanément pour leur décision. Tandis que les opposants ont avancé toute une série de motivations différentes, les partisans du oui ont fait preuve d'une grande cohérence. Ainsi, plus de trois quart des personnes ayant voté pour la réforme ont motivé leur décision avec la remarque qu'il faut décharger le Conseil fédéral. Ce pourcentage est encore plus élevé parmi les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Les autres motivations utilisées sont soit la modernisation du gouvernement, soit des affirmations assez vagues. Près d'un tiers des votant-e-s a pensé tout simplement que la réforme est bonne et qu'elle est nécessaire.

Parmi les opposants on trouve une variété plus importante de motivations. En tête de liste arrivent des motivations qui ont dominé la campagne, à savoir les coûts engendrés par les secrétaires d'Etat et la bureaucratisation que ces derniers causeraient. Moins souvent les opposants contestent toute réforme⁷ ou pensent que la réforme proposée n'est pas la bonne. Plus de dix pour cent des opposants avancent aussi que le Conseil fédéral n'est pas surchargé. Il est intéressant de noter que presque un opposant sur 10 affirme que la réforme était mal ficelée. Par ailleurs, plusieurs personnes ayant voté contre la réforme ont avancé l'argument selon lequel la réforme était peu claire, que la définition du rôle des secrétaires d'Etat n'était pas évidente et que l'information n'était pas suffisante. Ceci est certes en rapport avec la position peu claire du Conseil fédéral qui, au départ, ne voulait pas de secrétaires d'Etat et s'est finalement rallié au compromis des chambres.

⁷ Une analyse plus détaillée portant sur la perception du besoin de réforme se trouve dans la récente enquête Univox (Hardmeier, Sibylle 1996 *Die Regierungs- und Verwaltungsreform – Reformbereitschaft in der Bevölkerung*, Bern, Zürich: GfS Forschungsinstitut und Institut für Politikwissenschaft).

Tableau 4.5: LOGA – Motivation du non en pourcent

Motivation	participants	non-participants
Coûts/il faut économiser de l'argent	66	69
Bureaucratization	41	26
Réforme n'est pas nécessaire	17	22
Secrétaires d'Etat	16	17
Réforme mal ficelée	7	9
Conseil fédéral n'est pas surchargé	12	13
Il faut une autre réforme	6	6
Recommandations de tiers	2	2
Autres motifs	21	19
Total ^a	187 (n=243)	177 (n=162)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 3% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

4.4. Le soutien aux arguments de la campagne

Comme pour les motivations spontanément avancées par les votant-e-s, certains arguments de la campagne ont fortement polarisé les participants. Parmi les arguments contre la réforme, on note la forte opposition relative aux coûts des secrétaires d'Etat. Parmi les personnes ayant voté contre la réforme, presque la totalité pense que ces coûts sont trop élevés. En revanche cet argument est fortement contesté par les partisans de la réforme. Cet argument des coûts trop élevés a déjà causé des ennuis à la réforme du parlement, soumis au vote populaire le 27 septembre 1992. Sur les trois objets concernant le parlement, deux ont été refusés par le souverain. Un argument central contre ces projets de réforme a été les coûts démesurés qu'auraient entraînés une certaine professionnalisation des parlementaires.⁸

La polarisation entre partisans et opposants de la réforme est moins forte en ce qui concerne l'impact des secrétaires d'Etat sur le travail de l'administration. Tandis que les opposants pensent que ces nouveaux fonctionnaires provoqueront une désorganisation de l'administration et rendront plus difficiles les contacts avec les partis, les cantons et les groupes d'intérêt, ce point de vue n'est pas partagé par les partisans. Mais les différences ne sont pas aussi marquées. Elles le sont encore moins en ce qui concerne l'argument portant sur l'étendue des réformes. Plus de la moitié des participants (opposants et partisans confondus) sont d'accord avec l'affirmation que «La réforme est une demi-mesure». De nouveau, ce résultat est à mettre en rapport avec la difficulté de trouver un compromis aux chambres et entre les chambres et le Conseil fédéral. Toute autre réforme risque de se heurter à ces mêmes obstacles.

⁸ Hardmeier, Sibylle 1992. *Analyse des votations fédérales du 27 septembre 1992*. Bern: GfS Forschungsinstitut und Institut für Politikwissenschaft.

Tableau 4.6: LOGA – Evaluation des arguments pour et contre (ayant voté en pourcent)

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	(n)
<i>arguments contre réforme</i>					
Les secrétaires d'Etat coûtent trop cher.	total	63	31	7	(394)
	oui	21	70	9	(147)
	non	88	7	5	(247)
Avec les secrétaires d'Etat, les partis, les groupes d'intérêt et les cantons ne sauront plus à qui s'adresser.	total	51	42	7	(394)
	oui	12	84	4	(147)
	non	73	18	9	(247)
La création de nouveaux secrétaires d'Etat provoquera une désorganisation du gouvernement.	total	43	47	11	(398)
	oui	11	81	7	(150)
	non	61	26	13	(248)
La réforme est une demi-mesure; elle devrait aller plus loin.	total	54	31	16	(394)
	oui	59	26	16	(147)
	non	51	33	16	(247)
<i>arguments pour réforme</i>					
La réforme est nécessaire pour alléger la tâche du Conseil fédéral.	total	58	34	8	(398)
	oui	93	3	3	(150)
	non	37	53	10	(248)
La réforme permet une rationali- sation de l'administration.	total	49	37	15	(396)
	oui	81	8	12	(147)
	non	29	54	17	(249)
La création de nouveaux secrétaires d'Etat permettra au Conseil fédéral d'avoir une perspective à long terme.	total	41	45	15	(390)
	oui	80	11	10	(146)
	non	17	65	18	(244)
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996					

En ce qui concerne les arguments des partisans de la réforme, la polarisation est moins prononcée. Les partisans souscrivent à des larges majorités aux arguments concernant l'allégement du Conseil fédéral, la rationalisation de l'administration et l'utilité des secrétaires d'Etat pour une perspective à long terme du Conseil fédéral, alors les opposants y sont nettement moins favorables. Mais à l'exception du dernier argument pour la réforme, le pourcentage d'opposants qui sont d'accord avec l'argument est relativement important. Ceci montre d'une autre façon le déséquilibre dans la campagne précédant le vote. Les opposants avaient recours à des arguments tranchants, tandis que ceux des partisans pouvaient être acceptables même aux yeux des personnes déposant un non dans l'urne.

5. Article constitutionnel sur l'agriculture

5.1. La situation de base

Le 9 juin 1996, le peuple suisse a été appelé à se prononcer une nouvelle fois sur la politique agricole de la Confédération. Après la triple défaite du 12 mars 1995, le Conseil fédéral n'a guère tardé à remettre l'ouvrage sur le métier, afin de donner une assise constitutionnelle à sa politique agricole 2002⁹. Cette fois-ci pourtant, le gouvernement ne partait pas battu, renseigné sur les raisons de son échec précédent: le projet de 1995 avait été critiqué pour son manque d'ambition, notamment pour l'accent trop timide mis sur les dispositions en faveur de l'environnement¹⁰. Par rapport à l'ancien, le nouvel article définit donc plus clairement le rôle de l'agriculture comme agent de protection et d'entretien du paysage. L'octroi de la manne fédérale, sous forme de paiements directs, se trouve en effet subordonné aux conditions d'une production écologique et orientée vers le marché, autre pilier de la politique agricole 2002. Comme nous le verrons, c'est précisément la dimension écologique de l'article qui constitue la principale motivation du vote en sa faveur. Par ailleurs, une deuxième innovation consiste en l'obligation faite aux agriculteurs de donner une information complète sur la nature de leurs produits, destinée aux consommateurs – l'exigence d'une plus grande transparence sur le marché des produits agricoles est également un point qui a rallié un fort consensus parmi les citoyens. Au préalable, le projet avait rencontré un écho très favorable au sein de la classe politique: tous les partis fédéraux s'étaient prononcés pour la réforme, à l'exception du Parti de la Liberté, ainsi que l'ensemble des associations faitières de l'économie. Cette unanimité contraste avec les positions plus tranchées de la campagne précédente, qui avait vu la gauche se distancer du projet gouvernemental.

5.2. Le profil du vote

L'unité de la classe politique se reflète dans l'intensité très modeste de la campagne, et ses effets se répercutent à plusieurs niveaux. Premièrement, la campagne a suscité une mobilisation populaire très faible, assortie d'un taux de participation parmi les plus bas dans l'histoire de la démocratie directe suisse (voir chapitre 2). Deuxièmement, faute d'alternative crédible au projet, plus des trois quarts des votants – et tous les cantons – l'ont approuvé. L'absence de tout clivage important au sein du monde paysan¹¹ a empêché certains réflexes de solidarité de se produire au détriment de la réforme. Le vote se présente sous une forme très homogène, comme le révèle d'abord une analyse selon les caractéristiques socio-démographiques (*tableau 5.1*). Il apparaît que la plupart des déterminants de ce type n'apportent aucune explication à

⁹ Il s'agissait en réalité d'un contre-projet à l'initiative «Paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature», retirée au profit du contre-projet.

¹⁰ Voir Sciarini, Pascal et al. 1995. *Analyse des votations fédérales du 12 mars 1995* (Analyse VOX n. 56). Bern et Genève: GfS et Département de Science politique, Université de Genève.

¹¹ Ce n'était pas le cas en mars 1995: l'Association des petits et moyens paysans (VKMB), soutenue par Denner, par la gauche et par des organisations de paysans bio, avait fait campagne pour le non.

Tableau 5.1: Article sur l'agriculture – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristique/catégorie	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif:.....	77.6		
Total VOX:	78	(406)	
<i>Sexe</i>			n.s.
Hommes	76	(217)	
Femmes	81	(189)	
<i>Age</i>			n.s.
18 – 29 ans	71	(51)	
30 – 39 ans	74	(62)	
40 – 49 ans	76	(71)	
50 – 59 ans	75	(88)	
60 – 69 ans	86	(66)	
70 ans et plus	85	(68)	
<i>Formation</i>22**
Ecole obligatoire	86	(55)	
Apprentissage/Ecole professionnelle	73	(171)	
Collège, gymnase, ETS	73	(118)	
Université/poly/HEC	97	(60)	
<i>Statut social</i>			n.s.
Paysan	59	(22)	
Indépendant	78	(49)	
Cadre, enseignant	80	(156)	
Ouvrier, employé	78	(117)	
Sans profession	84	(57)	
<i>Revenu du ménage</i>			n.s.
Moins de 3000 fr.	81	(52)	
Entre 3000 et 5000 fr.	79	(99)	
Entre 5000 et 8000 fr.	76	(92)	
Plus de 8000 fr.	84	(110)	
<i>Région linguistique</i>			n.s.
Suisse alémanique	77	(313)	
Suisse romande	80	(80)	
<i>Lieu de résidence</i>23**
Grande ville	91	(127)	
Ville petite et moyenne	78	(126)	
Campagne	68	(153)	
<i>Confession</i>15*
Protestant	79	(198)	
Catholique	74	(174)	
Sans confession	100	(22)	

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

l'orientation du vote. Tout d'abord, ni le sexe ni l'âge ne sont pertinents, pas plus que le niveau de revenu ou la région linguistique. De même, le statut social n'influence pas le vote de manière significative, mais les chiffres présentés laissent entendre un moindre soutien de la réforme parmi les agriculteurs.

Seuls trois facteurs permettent d'accréditer un lien entre le milieu social et le vote: il s'agit du niveau de formation, du lieu de résidence et de la confession. L'impact du niveau de formation est difficile à interpréter: les meilleurs partisans de la réforme se recrutent à la fois parmi les citoyens avec le niveau de formation le plus faible et le plus élevé. Cette relation s'observe aussi bien dans les grandes villes que dans les villes moins importantes et à la campagne. Le niveau général d'acceptation du projet est cependant plus élevé dans les villes et parmi les citoyens réformés ou sans confession, qui sont eux-mêmes plus nombreux dans les grandes villes. Ces trois variables sont ainsi elles-mêmes corrélées d'une manière relativement complexe¹², de sorte qu'il est extrêmement difficile de déterminer leur influence propre sur le vote. Sur la base de nos informations, il est toutefois possible d'établir le *profil type des opposants à l'article sur l'agriculture: protestants de formation moyenne vivant à la campagne* (41 pour cent de non; n=58) et *catholiques de formation moyenne vivant dans les villes de faible ou moyenne importance* (39 pour cent de non; n=46). Au total, le pourcentage d'acceptation très élevé de l'article dénote un comportement de vote très homogène selon les caractéristiques socio-démographiques; et c'est l'ensemble de notre interprétation qui doit être relativisée au vu des différences de comportement relativement faibles entre les différentes couches de la population suisse.

Il est plus instructif, pour l'explication du vote, de se référer aux variables politiques (*tableau 5.2*). Premièrement, on observe certaines différences dans le vote selon les partis de prédilection indiqués par les répondants; mais le nombre de cas est faible – très faible pour les petits partis non gouvernementaux – et la relation n'est pas significative. L'intensité du lien partisan n'entre pas non plus en ligne de compte, de même que la proximité par rapport à l'Union Suisse des Paysans. En revanche, le placement subjectif sur l'axe gauche-droite (effectué par les répondants eux-mêmes) en dit davantage. Si l'on met de côté les positions extrêmes, représentées par un nombre très limité de cas, il apparaît que le soutien au projet diminue à mesure qu'on s'éloigne du camp de la gauche. Nul doute en effet que les attitudes en faveur de l'écologie sont plus largement répandues à gauche de l'échiquier politique, et que la dimension de l'écologie a été centrale dans les débats et dans les mécanismes de formation des opinions. Il semble en tous cas que la coloration écologique du paquet agricole l'a fait triompher plus sûrement que son orientation en faveur du marché. En effet, le projet l'emporte plus nettement parmi ceux qui privilégient la défense de l'environnement par rapport au bien-être économique – il est vrai que la réforme agricole promettait des gains sur les deux tableaux, notamment par un réajustement des prix aux conditions du marché qui se ferait au bénéfice des consommateurs. En même temps, le projet n'emporte pas plus clairement l'adhésion des partisans d'une concurrence accrue que celle des «interventionnistes».

¹² Les catholiques des grandes villes et de la campagne sont plus favorables au projet que les protestants, l'inverse étant vrai dans les villes moyennes et petites.

Tableau 5.2: Article sur l'agriculture – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/catégorie	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif	77.6		
Total VOX	78	(406)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>20**
Confiants	85	(161)	
Indécis	87	(62)	
Méfiantes	69	(173)	
<i>Niveau de compétence</i>15**
incompétents	70	(63)	
peu compétents	85	(103)	
assez compétents	70	(91)	
très compétents	82	(149)	
<i>Proximité par rapport à un parti</i>			n.s.
Très attachés	76	(29)	
Assez attachés	82	(56)	
Simple sympathisants	77	(131)	
Proches d'aucun parti	80	(169)	
<i>Lien avec un parti</i>			n.s.
Parti socialiste suisse	94	(46)	
Parti démocrate chrétien	71	(35)	
Parti radical-démocratique	75	(55)	
Union démocratique du centre	72	(43)	
Aucun parti	79	(141)	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>26**
(Extrême gauche)	86	(7)	
Gauche	93	(90)	
Centre	81	(139)	
Droite	66	(111)	
(Extrême droite)	81	(16)	
pas de position	66	(29)	
<i>Appartenance à l'Union suisse des paysans</i>			n.s.
Membre	68	(19)	
Membre potentiel	78	(54)	
Non-membre	79	(325)	
<i>Politique économique</i>16**
Pour plus d'intervention de l'Etat	75	(32)	
Mixte	88	(125)	
Pour plus de concurrence	74	(247)	
<i>Importance de l'écologie vs. économie</i>13*
Protection de l'environnement plus importante	86	(133)	
Mixte	75	(226)	
Bien-être économique plus important	73	(37)	

**p<.01, *p<.05, n.s.: non-significatif.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

Deux autres facteurs exercent une influence significative sur le vote: il s'agit du degré de confiance vis-à-vis du gouvernement et du niveau de compétence. Concernant le premier, qui s'articule autour de ce qu'on a appelé le clivage populiste (clivage entre élites politiques et population), il y a lieu de constater que son influence sur la décision des citoyens est moyenne¹³, tout en restant l'une des plus remarquables parmi les variables politiques. Pour ce qui est du niveau de compétence, son impact est beaucoup plus limité, sa relation avec la décision de vote n'étant pas linéaire. Ce n'était pas le cas lors de la votation sur l'article constitutionnel de mars 1995, où la compétence avait joué un rôle plus important – les citoyens mieux informés ayant soutenu plus nettement le projet du gouvernement. Cette différence indique que le Conseil fédéral est parvenu entre temps à mettre sur pied une réforme atteignant le compromis, acceptable par tous.

5.3. Les motivations du vote

Nous avons déjà indiqué en quelques mots les motivations individuelles qui ont conduit au oui massif en faveur de la réforme agricole proposée par le gouvernement. Revenons aux circonstances de la campagne: celle-ci a été peu animée, en grande partie occultée par le débat plus controversé autour de la réforme du gouvernement et de l'administration. Il n'en a filtré que peu d'informations, celles-ci partageant presque systématiquement le même point de vue positif. Les votant-e-s ayant voté contre le projet ont donc disposé de peu d'arguments pour appuyer leur décision et semblent avoir choisi de refuser la réforme pour des raisons très générales ou d'ordre financier (60 pour cent des votants), tout particulièrement parmi les citoyens se méfiant du Conseil fédéral¹⁴. Deux autres motivations dénoncent les excès d'une réforme qui va trop dans le sens de l'écologie ou qui s'ajouterait encore à la législation déjà encombrante en vigueur dans le domaine agricole (30 pour cent des votants) – notons que la réforme avait précisément un but inverse. Enfin, les paiements directs ou autres subventions ont été la cible d'une petite partie des opposants. Par ailleurs, ceux-ci se réfèrent très rarement à des tiers pour prendre leur décision, ce qui s'explique sans doute par l'unanimité des partis contre leur point de vue et par le réservoir très restreint d'opposants dans la population.

Les motivations du oui ne sont pas beaucoup plus nuancées: plus d'un tiers des votants favorables à l'article le désignent comme utile et nécessaire, sans autre motivation particulière. Ceci dit, près de 45 pour cent des votants ont invoqué un motif d'acceptation clair: la réforme garantit une meilleure protection de la nature et des animaux – cette opinion est partagée par les non-votants. D'autre part, les réflexes de solidarité avec *l'ensemble* du monde paysan semblent avoir joué pleinement en faveur de la réforme (31 pour cent des motifs chez les votants), contrairement à ce qui s'était produit lors de la votation de mars 1995¹⁵. Il est à noter que la

¹³ Le coefficient d'association gamma est comparable à la moyenne pour la législature 91–95.

¹⁴ Ils sont plus de la moitié des votants méfiants à avoir invoqué en premier choix l'une de ces deux motivations pour justifier leur décision; en rapport, seuls un peu plus de 20 pour cent des votants confiants ont fait de même.

¹⁵ A cette occasion, 25 pour cent des motifs de refus avaient pour fondement le soutien des petits paysans et l'hostilité aux gros producteurs et à la bureaucratie paysanne.

Tableau 5.3: Article constitutionnel sur l'agriculture – Motivation du non en pourcent

Motivation	participants	non-participants
L'article constitutionnel est insatisfaisant/ne me plaît pas	31	19
Les mesures prévues s. trop chères/les paysans s. trop payés	29	24
L'article va trop loin, il est «trop écologique»	15	11
Il n'est pas convenable de proposer toujours de nouvelles lois	15	5
Contre les subventions ou les paiements directs	12	22
Avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral, collègue,...)	4	0
Autres motifs	13	22
Total ^a	119 (n=86)	103 (n=37)

^a taux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 12% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

protection de la nature est un motif davantage prisé par les habitants des villes, alors que la solidarité avec les paysans fait le plein de voix à la campagne, où il constitue le principal motif d'acceptation. Par ailleurs, la qualité des produits agricoles et l'information des consommateurs recueillent quelques voix, de même que l'orientation de l'agriculture vers une plus grande économie de marché. Comme nous l'avons déjà relevé dans le profil du vote, l'argument du marché a donc été largement supplanté par d'autres motifs tels que la protection de l'environnement. Enfin, l'avis de tiers n'a pas compté pour beaucoup dans les motivations invoquées par les votants.

5.4. Le soutien aux arguments

Les arguments avancés durant la campagne sur l'article agricole n'ont pas tous eu un retentissement important sur les attitudes individuelles. Tandis que certains ont contribué à provoquer une polarisation des décisions de vote – du moins peut-on l'évaluer a posteriori –, d'autres sont systématiquement acceptés ou refusés par une majorité de votants aussi bien dans le camp du oui que dans le camp du non à la réforme, ce qui laisse entendre qu'ils n'ont joué qu'un rôle mineur dans la prise de décision.

Si l'on prend pour commencer les arguments soutenant le point de vue de la réforme, deux d'entre eux ont effectivement polarisé l'opinion publique entre partisans et opposants. Le premier argument présenté dans le tableau 5.5 est celui qui a produit la polarisation la plus marquée ($\gamma = .85^{**}$): la dimension écologique de l'article constitutionnel constitue définitivement le facteur clé de son acceptation ou de son rejet. L'argument prônant la solidarité avec les agriculteurs («L'article est indispensable pour rassurer le monde paysan») a également suscité, dans une moindre mesure, des prises de position différenciées suivant les camps. Ces

Tableau 5.4: Article constitutionnel sur l'agriculture – Motivation du oui en pourcent

Motivation	participants	non-participants
Pour la protection de la nature et des animaux	44	49
L'article constitutionnel est utile/la réforme est nécessaire	36	25
Par solidarité avec les paysans, pour soutenir l'agriculture	31	35
Avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral, collègue,...)	7	5
Meilleure qualité des produits/meill. information des consommat.	7	9
Pour plus de marché dans l'agriculture	6	7
Autres motifs	14	12
Total ^a	145 (n=311)	142 (n=202)

^a totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 7% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

deux résultats reflètent parfaitement les motivations exprimées plus haut: l'écologie et la solidarité avec la paysannerie ont été citées par trois partisans de la réforme sur quatre. En revanche, deux arguments n'ont été d'aucune influence dans la formation des opinions. Le premier visait à convaincre les citoyens qu'ils devaient exiger une baisse du prix des produits agricoles, étant entendu qu'une telle baisse s'obtiendrait en réorientant l'agriculture vers plus de concurrence et de marché. Or cet argument n'a pas été entendu, du moins par les citoyens qui se sont rendus aux urnes, puisque aussi bien les opposants que les partisans de la réforme l'ont rejeté. Quant au second, il prenait le parti des consommateurs en revendiquant leur droit à une meilleure information sur les produits agricoles qu'ils achètent. Cette exigence a rassemblé dans une même mesure les partisans et les opposants; s'appuyant sur une disposition particulière de l'article constitutionnel, elle ne s'inscrit pas au cœur du débat sur la réforme agricole. Elle s'inspire de l'esprit de l'initiative des «paysans et consommateurs» à laquelle les autorités avaient opposé leur contre-projet¹⁶.

Concernant les arguments qui prenaient le parti des opposants, on peut formuler une remarque générale: ces énoncés dégagent plus d'indécis, même parmi les opposants, que ceux défendant le oui. La raison réside sans doute dans le fait que la campagne du non a été quasi inexistante, de sorte que les citoyens interrogés étaient le plus souvent confrontés pour la première fois aux arguments prônant le refus de la réforme. Sur trois arguments, un seul peut être considéré comme «polarisant», selon lequel «des exigences pour une production agricole respectueuse de l'environnement vont trop loin». Ce point de vue reflète les motivations, exposées plus haut, qui dénonçaient le «trop d'écologie» et le coût excessif de la réforme. Ensuite, l'argument portant

¹⁶ Il n'est pas sans intérêt de noter que plus de 80 pour cent des citoyens méfiants vis-à-vis du gouvernement ont approuvé – indirectement – cette disposition du paquet agricole.

Tableau 5.5: Article sur l'agriculture – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pourcent)

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	Ne sait pas	(n)
L'article constitutionnel est nécessaire pour rendre l'agriculture plus respectueuse de l'environnement.	total	72	20	8	(399)
	oui	84	8	8	(312)
	non	28	62	10	(87)
Il faut diminuer le niveau de prix des produits agricoles.	total	41	53	6	(402)
	oui	42	52	6	(315)
	non	33	59	8	(87)
Les consommateurs doivent être mieux informés sur les produits agricoles qu'ils achètent.	total	83	16	1	(405)
	oui	82	17	1	(316)
	non	84	15	1	(89)
L'article constitutionnel est indispensable pour rassurer le monde paysan	total	58	30	12	(397)
	oui	67	20	13	(310)
	non	25	68	7	(87)

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

sur la menace pour l'auto-alimentation du pays n'a pas réellement polarisé partisans et opposants, mais ces derniers l'ont tout de même davantage soutenu ($\gamma = .44^{**}$). Enfin, l'argument mettant en cause le manque d'ambition du projet gouvernemental n'a pas plus convaincu les partisans que les opposants, signe que le Conseil fédéral a satisfait les exigences du plus grand nombre et que les insatisfaits étaient surtout déçus par l'ampleur des changements.

6. La méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête téléphonique réalisée durant les trois premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. 1011 citoyen-ne-s, choisies dans les différentes régions linguistiques selon la méthode du jour de naissance (dans chaque ménage est interviewée la personne dont la date de naissance se situe le plus près du début de l'année), ont été interviewés. 710 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 243 en Suisse romande et 58 en Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de ± 3 pour cent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pour cent se situe à 95 pour cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour cent.

Tableau 5.6: Article sur l'agriculture – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pourcent)

Arguments «contre»		d'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	(n)
Les exigences pour une production agricole respectueuse de l'environnement ne vont pas assez loin.	total	30	57	13	(400)
	oui	29	56	15	(311)
	non	34	58	8	(89)
Le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture mettra en question l'auto-approvisionnement de la Suisse.	total	18	68	14	(393)
	oui	14	74	12	(306)
	non	31	49	20	(87)
Les exigences pour une production agricole respectueuse de l'environnement vont trop loin	total	25	61	14	(398)
	oui	15	71	14	(311)
	non	59	25	16	(87)

² Pour le coefficient d'association gamma, on a exclu la catégorie «aucun parti» pour l'identification partisane et la catégorie «sans position» pour l'axe gauche-droite afin de respecter le critère de variable ordinale.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 9. Juin 1996

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le degré signifiant donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur la totalité (des votants ou des citoyens suisses). Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au maximum 0.05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pour cent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 0.05, la mention n.s. signifie que le coefficient est non significatif.



Analyse des votations fédérales du 9 juin 1996

Simon Hug, Lionel Marquis, Boris Wernli

Bilan des votations

Tout comme le premier vote de la nouvelle législature le 10 mars 1996, les deux objets soumis au vote populaire le 9 juin 1996 n'ont guère su mobiliser les citoyen-ne-s. Avec un taux de participation dépassant à peine les 30 pour cent, le peuple suisse a rejeté massivement la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et a largement accepté l'article constitutionnel sur l'agriculture. La pierre d'achoppement du premier objet a été la création de nouveaux postes de secrétaires d'Etat, censés décharger le Conseil fédéral dans ses tâches quotidiennes. Jugée trop chère et désorganisant en plus l'administration, cette réforme n'a pas trouvé grâce devant le peuple. La campagne menée par les opposants de cette réforme a été très efficace et a permis de semer le doute dans les esprits des votants sur l'utilité et la nécessité de cette réforme du gouvernement. Par conséquent, la réforme a été balayée par une majorité considérable des votant-e-s (61 pour cent de non) et des cantons (seuls Genève, Vaud et Neuchâtel ont voté pour la réforme). Le sort a été tout aussi clair pour le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, qui a été accepté par le peuple et les cantons. Ce contre-projet à l'initiative «Paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature» a été le fruit d'un compromis entre le monde paysan et les consommateurs. Donnant une base constitutionnelle à des paiements directs, la réforme exige toutefois une production respectueuse de l'environnement. Le peu de contestation par rapport à ce projet explique l'unanimité avec laquelle le peuple suisse a accepté ce nouvel article constitutionnel. Plus de trois quart des votant-e-s (78 pour cent) ont accepté ce projet et aucun canton ne l'a refusé.

La participation

La participation extrêmement faible lors du scrutin du 9 juin est essentiellement à mettre en rapport avec le peu d'intérêt suscité par les deux projets. Tandis que le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture n'était guère contesté, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration a certes été fortement critiquée, sans pour autant mobiliser les votant-e-s. Dans l'explication de la participation, à la fois des ressources individuelles et des ressources de groupes jouent un rôle. Comme d'habitude on note une augmentation de la participation au scrutin en fonction de l'âge, toutefois avec un certain fléchissement pour les personnes les plus

âgées. De même la participation est plus élevée parmi les paysans et au sein des milieux socio-professionnels supérieurs. Enfin ce sont surtout les personnes intéressées par la politique, et fortement liées à un parti politique, qui se sont déplacées aux urnes le 9 juin 1996.

La loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration

Le sort réservé à la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration reflète fidèlement les obstacles que cette réforme a dû surmonter avant d'arriver devant le peuple. S'agissant d'un compromis mal ficelé entre les chambres et le Conseil fédéral, un référendum a été lancé, surtout au sujet de la nomination possible de 10 secrétaires d'Etat, par l'USAM, soutenue par plusieurs parlementaires bourgeois (surtout de l'UDC). Le vote des citoyen-ne-s reflète fidèlement cette opposition entre une droite réticente face à ces réformes et une gauche prête à soutenir l'effort de modernisation. Ainsi, les personnes se situant sur la gauche de l'échiquier politique ont accepté en majorité la réforme, tandis que les personnes se situant sur la droite l'ont rejetée. Similairement, les personnes proches du PS ou du PES ont accepté le projet de loi, contrairement aux partisans de tous les autres partis politiques. Le rejet de cette réforme traduit aussi une certaine méfiance vis-à-vis du gouvernement: les personnes déclarant leur confiance dans le gouvernement ont accepté en majorité la réforme, mais tous les autres votant-e-s l'ont refusée. Il n'est donc guère surprenant que près de 10 pour cent des opposant-e-s motivent leur refus avec la remarque que la réforme a été mal ficelée. D'autres motivations contre la réforme reprennent surtout les thèmes de la campagne, à savoir le coût jugé exorbitant des secrétaires d'Etat et le risque de bureaucratisation et de désorganisation induit par cette nouvelle structure au sein du gouvernement. Face à ces arguments percutants, les partisans de la réforme ont été quelque peu désarmés pour contrecarrer les opposants. Ainsi, la motivation principale des partisans de la réforme était qu'il fallait décharger le gouvernement.

L'article constitutionnel sur l'agriculture

Tout comme le premier objet, l'article constitutionnel sur l'agriculture a aussi été un compromis élaboré au sein des chambres, ceci pour contrecarrer l'initiative «Paysans et consommateurs» (retirée par la suite). Bien que ce compromis soit venu après plusieurs échecs de projets agricoles devant le peuple, il a su rallier une majorité écrasante des votant-e-s. Ceci n'est pas étonnant, puisqu'il essaie de satisfaire à la fois le monde paysan avec des paiements directs, et les consommateurs avec une production respectueuse de l'environnement. Par conséquent, la campagne précédant le vote a été plutôt morne et l'acceptation par le peuple a été considérable. On note toutefois quelques faibles différences dans le niveau d'acceptation entre les habitants de la campagne et ceux des villes. Ces derniers ont plus facilement déposé un oui dans l'urne. En ce qui concerne les facteurs politiques, il apparaît que la gauche a plus fortement accepté ce nouvel article constitutionnel que la droite, probablement en raison du côté écologique du projet. Enfin, les personnes ayant confiance dans le gouvernement ont soutenu plus fortement ce compromis, qui donne une nouvelle base constitutionnelle à la politique agricole.

Produkte- und Publikationsliste der Abteilung «Politik und Staat» des GfS-Forschungsinstitutes

VOX-Analysen eidgenössischer Urnengänge

Herausgegeben vom GfS-Forschungsinstitut in Zusammenarbeit mit den politikwissenschaftlichen Instituten der Universitäten Bern, Genf und Zürich:

Die VOX-Analysen werden im Abonnement 3 bis 4 Mal jährlich in Form einer gedruckten Broschüre verschickt (rund 4 Monate nach der Abstimmung). Eine spezielle Dienstleistung stellt der VOX-Vorversand dar; eine Vorabversion wird rund 2 Monate nach der Abstimmung in kopierter Form an interessierte Kreise verschickt (die gedruckte Broschüre wird selbstverständlich nachgeliefert).

Konditionen:

Jahresabo (3–4 Nrn.)	SFr.	78.–
Jahresabo Medien-Vorversand	SFr.	155.–
Gesamtausgabe seit 1977	SFr.	575.–

Europa-Barometer Schweiz:

Seit 1989 prüft das GfS-Forschungsinstitut vierteljährlich, wie sich die Schweizerinnen und Schweizer zum europäischen Integrationsprozess stellen. Eingang in diese Forschung finden auch komplexe Fragestellungen, beispielsweise inwiefern die wirtschaftliche Entwicklung oder die Medienberichterstattung Einfluss auf die Meinungsbildung nehmen. Das «Europa-Barometer Schweiz» ist ausschliesslich im Abonnement erhältlich; darin enthalten ist vierteljährlich ein kompletter Tabellenband, eine ausführliche Berichterstattung und die «Europa-Chronik» (Zusammenstellung integrationsrelevanter Ereignisse) auf exklusiver Basis.

Konditionen:

Abo «Europa-Barometer Schweiz»	Sfr.	7000.– pro Jahr
Jahres-Zusammenfassung der Europachronik (inkl. Versand) (im Abo enthalten)	SFr.	25.–

Sonderdruck des SKA-bulletins: «Sorgen-Barometer Schweiz» (1/96)

In Zusammenarbeit mit der Schweizerischen Kreditanstalt entwickelte das GfS-Forschungsinstitut 1995 den «Sorgen-Barometer Schweiz». In regelmässigen Abständen werden die politikrelevanten Sorgen und Ängste der schweizerischen Bevölkerung erhoben und analysiert. Demnächst werden die Befunde in einem Artikel der Zeitschrift «Die Volkswirtschaft» publiziert.

Konditionen:

Versand Sonderdruck	Versandkosten
---------------------	---------------

Sonderdruck «inside» (TA-Media AG): «Jugend und politische Forderungen» (11/95)

Im Mai 1995 publizierte das «inside» in einem Sonderdruck eine Studie des GfS-Forschungsinstitutes, in welcher die politischen Interessen und Forderungen schweizerischer Jugendlicher systematisch analysiert wurden.

Konditionen:

Versand Sonderdruck

Versandkosten

«25 Jahre Frauen als StimmbürgerInnen: Wie haben sie entschieden?» (2/96)

Zum Anlass des 25. Jahrestages der Einführung des Frauenstimmrechtes in der Schweiz analysierte das GfS-Forschungsinstitut das spezifische Stimmverhalten der Frauen (Sekundäranalyse der VOX-Analysen). Die Befunde werden in einem fünfseitigen Arbeitspapier zusammengefasst.

Konditionen:

Versand Broschüre
(deutsch, französisch)

Kopier- und
Versandkosten

Artikel: «Instant-Democracy Schweiz? Überlegungen zu Entwicklungen der politischen Öffentlichkeit in der Informationsgesellschaft» (1/96)

Diese überarbeitete Fassung eines Referates von Claude Longchamp, Co-Leiter des GfS-Forschungsinstitutes, analysiert die Rolle der Medien im politischen am Beispiel der Nationalratswahlen 1995. Die Befunde gründen dabei einerseits auf der SRG-Wahlnachbefragung '95 und auf die permante GfS-Medienanalyse, welche die Inhalte wichtiger Printmedien in der Schweiz analysiert.

Andererseits werden die Umfrageergebnisse des Instituts vor den Wahlen verwendet.

Konditionen:

Versand Broschüre (26 Seiten)

SFr. 20.–

Kontakt Abteilung «Politik und Staat»:

Claude Longchamp

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19

Petra Huth, Projektleiterin

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19

Baromètre européen pour la Suisse

Le GfS, Institut de recherches sociales, élabore depuis 1989 un «Europa-Barometer Schweiz», des interviews portant sur le processus d'intégration européenne qui paraissent trimestriellement. Ces enquêtes analysent les connaissances, les points de vue et les comportements des citoyen-ne-s suisses en ce qui concerne la question européenne. Cet «Europa-Barometer Schweiz» constitue une recherche indépendante, bénéficiant du soutien d'organismes d'Etat, d'associations, d'entreprises commerciales, de partis politiques et d'éditeurs de presse. Titres publiés à ce jour (mi 1993):

- Claude Longchamp (Projektassistenz: Peter Kraut, Andreas Rickenbacher, Petra Huth): Vor der Entscheidung in den bilateralen Verhandlungen mit der EU (= Bericht zur Winterbefragung 1996 des Europa-Barometers Schweiz), Bern 1996.
- Claude Longchamp (Projektassistenz: Peter Kraut und Andreas Rickenbacher) Europafrage im Vorfeld der Wahlen '95. (= Bericht zur Sommerwelle 1995 des Europa-Barometers Schweiz), Bern 1995.
- Europa-Chronik. Im Zeichen der bilateralen Verhandlungen. Zusammenstellung ausgewählter europapolitischer Ereignisse in der Schweiz und im Ausland, 6. Dezember 1994 bis 6. Dezember 1995, Bern 1995, Red.: Andreas Rickenbacher, C. Longchamp, Bern 1995.
- Claude Longchamp: Der lange Weg der aussenpolitischen Öffnung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 23), Bern 1993
- Claude Longchamp, Pascal Sciarini: Zeichen einer Neuausrichtung nach dem Nein zum EWR-Beitritt. Bericht zur Befragung Europa-Barometer Schweiz, Sommerwelle 1993, mit einem Schwerpunkt zum GATT (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 22), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, April bis Juni 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 21), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, Januar bis März 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 20), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die EWR-Entscheidung – eine Prozessbetrachtung. Hauptergebnisse aus den Europa-Barometer Untersuchungen vor der Abstimmung vom 6. Dezember (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 19), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 23. Nov. bis 31. Dez. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 18), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 28. Okt. bis 22. Nov. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 16), Bern 1992
- Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 15), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 11. Sept. bis 27. Okt. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 14), Bern 1992
- C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13), Bern 1992
- Dossier Ost- und Mitteleuropa. Zusammenstellung neuer Informationen aus den Ländern Polen, Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien. Red.: Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 12), Bern 1992

Le bureau de Berne de l'Institut de recherches sociales GfS, Hirschengraben 5, 3011 Berne, tél. 031 311 08 06, fax 031 311 08 19 fournit tout renseignement au sujet des conditions d'abonnement.